

Municipalité Régionale de Comté de Mékinac

560 Notre-Dame, C.P. 490
St-Tite, Cté Laviolatte, P. Qué., G0X 3H0
Téléphone : (418) 365-5151
Télécopieur : (418) 365-7377

Saint-Tite, le 3 septembre 2008

Examen Stratégique de la
Société canadienne des postes
330, rue Sparks (HCCR)
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Par courriel : info@cpcsr-esscp.gc.ca

Résolution numéro : 08-08-185

Objet : Maintien du service postal public et universel

Vous trouverez, annexée à la présente, copie de la résolution ci-haut mentionnée, extraite des minutes de la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac, en date du 20 août 2008.

Nous vous remercions de l'intérêt accordé à la présente et vous prions d'agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nathalie Groleau
Secrétaire-trésorière adjointe

NG

p.j. : (1)

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MÉKINAC**

Du procès-verbal d'une délibération prise par les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac lors de la séance régulière tenue à Saint-Tite, le mercredi vingtième jour d'août deux mille huit, il est extrait ce qui suit :

Résolution numéro 08-08-185

DEMANDE D'APPUI DU SYNDICAT DES POSTES

CONSIDÉRANT que l'examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

CONSIDÉRANT que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assumer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

CONSIDÉRANT que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

CONSIDÉRANT que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Reynald Périgny, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Denis Mongrain, maire de Saint-Séverin, et il est résolu que les membres du Conseil des maires s'opposent à la déréglementation de Postes Canada et exigent que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

- Adopté à l'unanimité -

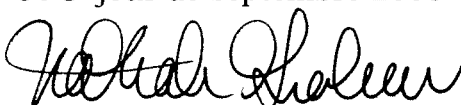
/s/ Claude Beaulieu

/s/ Lucien Mongrain,

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Lucien Mongrain,
Préfet

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À
ST-TITE
Ce 3^e jour de septembre 2008



Nathalie Groleau
Secrétaire-trésorière adjointe